

DEC150639DR15

Décision portant nomination de M. Laurent CRUCHON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADESS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADESS) et nommant M. Denis RETAILLE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en novembre 2013 ;

Considérant que M. Laurent CRUCHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par la Délégation Aquitaine du CNRS, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, l'INRA et l'INSERM du 24 au 26 novembre 2014 et du 26 au 28 janvier 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent CRUCHON, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADESS), à compter du 01 février 2015.

M. Laurent CRUCHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention,

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



M. Laurent CRUCHON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 février 2015

Le directeur de l'unité
Denis RETAILLE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université Bordeaux Montaigne
Jean-Paul JOURDAN